Le recensement des Juifs entrés en France depuis le 1er janvier 1936 dans la région de Nice (29 janvier 1942).

Documents

ETAT FRANÇAIS
Région de Police de Nice

RECENSEMENT DES ISRAÉLITES entrés en France depuis le 1er Janvier 1936

Le Gouvernement ayant prescrit le regroupement des israélites entrés en France depuis le 1er Janvier 1936, ces derniers sont invités à se faire connaître, y compris ceux qui ont été naturalisés français.

Sont toutefois dispensés de ce recensement :

1°) **Les israélites étrangers jouissant effectivement de la protection de leur pays d'origine, ou d'un autre Etat dont ils ont acquis la nationalité ;**

2°) **Les israélites pouvant se prévaloir d'un des titres suivants :**

— Blessure contractée entre le 1er Septembre 1939 et le 24 Juin 1940, dans une armée française ou ex-alliée ;

— Décoration pour faits de guerre obtenue au cours de la même période ;

— Certificat de bonne conduite décerné pour avoir servi à la Légion Etrangère ou dans les Formations de Marche de Volontaires étrangers.

Ils devront remplir en triple exemplaire, les formulaires qu'ils trouveront dans les Mairies ou les Commissariats de Police.

Ces formulaires devront être, avant le _____
-- dans les villes dotées d'un Commissariat de Police, déposés à ce Commissariat qui leur en délivrera reçu.

-- dans les autres communes, adressés par les intéressés, sous pli recommandé, au Service des Etrangers de la Préfecture qui leur en accusera réception.

Des sanctions rigoureuses seront prises à l'encontre des israélites, qui, étant entrés en France après le 1er Janvier 1936, ne se conformeraient pas à cette mesure.

Au contraire, ceux qui auront effectués régulièrement les déclarations prescrites, seront, soit incorporés dans des Compagnies de T. E. où ils pourront apprendre un métier manuel, soit astreints à transporter leur résidence des localités où ils se trouvent dans celles qui leur seront désignées.

Archive, 1942, Cannes © Arch. mun. de Cannes (DR)

https://www.museemrjmoi.com/le-recensement-des-juifs-entres-en-france-depuis-le-1er-janvier-1936-dans-la-region-de-nice-29-janvier-1942/